



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À Toulouse, le 28 octobre 2024

### **Appel à Manifestation d'Intérêt dans le cadre du plan « agriculture climat Méditerranée »**

Comme annoncé par Madame la Ministre de l'Agriculture lors de son déplacement du 17 octobre dans les Pyrénées-Orientales, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour la labellisation d'aires agricoles de résilience climatique (AARC) est lancé ce jour en région Occitanie.

En effet, l'adaptation de l'agriculture au changement climatique dans les territoires méditerranéens fortement impactés nécessite une approche qui intègre les dimensions suivantes :

- Une logique territoriale, en ancrant la production dans un territoire et en produisant sur un bassin pour répondre à une demande de marché ;
- Une logique de filière et de valorisation du produit, pour tirer le maximum de valeur ajoutée à la production ;
- Une logique de diversification et de changement de pratiques dans les systèmes de production agricole, pour que l'activité agricole génère du revenu et pour lutter contre une volatilité de la production et des marchés accrue par le changement climatique.

C'est le sens du plan « agriculture climat Méditerranée » qui concerne 18 départements du sud de la France.

**En Occitanie, les départements de l'Aude, du Gard, de la Haute-Garonne, du Gers, de l'Hérault, des Pyrénées Orientales, du Tarn et de Tarn-et-Garonne sont éligibles au Plan « agriculture climat Méditerranée ».**

### **Quel est l'objectif de cet Appel à Manifestation d'Intérêt ?**

L'objectif est de faire émerger des **démarches d'adaptation et/ou d'atténuation du changement climatique** sur des territoires ainsi labellisés en « **aires agricoles de résilience climatique** » (AARC).

La labellisation AARC vise une démarche (i) d'un territoire (ii) avec un ou des projets de filière, (iii) associant plusieurs acteurs de la chaîne de valeur, et (iv) répondant aux enjeux d'adaptation et/ou d'atténuation spécifiques au couple filière/territoire.

Ces démarches doivent clairement identifier les impacts du changement climatique sur l'agriculture dans la filière et le territoire concernés et proposer des actions et projets pour les dépasser dans le cadre d'un partenariat multi-acteurs.

Cet AMI n'est assorti d'aucun accompagnement financier en lui-même. Néanmoins, une fois la démarche labellisée « aire agricole de résilience climatique », les projets de filières pourront candidater aux différents appels à projets, avec une enveloppe prévue de 50 millions d'euros.

### **À qui s'adresse l'Appel à Manifestation d'Intérêt ?**

L'amont agricole doit être représenté. Il est recherché en particulier la participation d'agriculteurs sous la forme de groupements (organisations de producteurs, coopératives agricoles, autres collectifs etc.).

Au moins un représentant de l'aval (collecte, transformation, expédition, distribution généraliste ou spécialisée, y compris en circuits courts) doit participer au projet. Les organisations interprofessionnelles peuvent également être associées, notamment lorsqu'elles disposent d'une représentation régionale ou lorsqu'elles sont reconnues pour des productions locales (certains produits sous signe de qualité).

Les collectivités territoriales, notamment les régions et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), peuvent également participer.

### **Comment candidater à l'Appel à Manifestation d'Intérêt ?**

Les acteurs peuvent déposer dès à présent leur dossier via la démarche en ligne accessible sur le site internet de la DRAAF Occitanie à l'adresse suivante :

<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/ouverture-de-l-appel-a-manifestation-d-interet-ami-pour-la-labellisation-d-a9338.html>

C'est le chef de file du projet qui candidate à l'Appel à Manifestation d'Intérêt.

La première relève pour l'Occitanie est fixée au 25 novembre inclus. Cette première relève sera suivie en 2025 par une seconde relève qui interviendra au 1er trimestre 2025.

### **CONTACTS PRESSE**

Delphine AMILHAU  
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

Romarc ZURCZAK  
05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

[service-presse@occitanie.gouv.fr](mailto:service-presse@occitanie.gouv.fr) | 05 34 45 34 45

Retrouvez-nous sur [Twitter](#) et [Facebook](#)